[\_] Industriel [X] Professionnel [X] Consommation



RHONAPLAST\_EXTERIORES

Code: 5430



Version: 1 Date d'établisement: 20/01/2016 Date d'impression: 20/01/2016

## SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE

RHONAPLAST\_EXTERIORES IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: Code: 5430

1.2 <u>UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES ET DÉCONSEILLÉES:</u>

Utilisations prévues (principales fonctions techniques):

Recouvrement en poudre.

<u>Utilisations déconseillées:</u>

Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précedemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'. Si votre utilisation n'est pas couverte, s'il vous plaît contactez le foumisseur de cette fiche de données de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Sans restriction.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: 13

PINTURAS ISAVAL, S.L.

c/Velluters, Parcela 2-14 - P.I.Casanova - E-46394 - Ribarroja del Turia (Valencia)

Téléphone: +34 96 1640001 - Fax: +34 96 1640002

Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:

e-mail: atencionalcliente@isaval.es

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE: +34 96 1640001 (8:00-18:00 h.) (heures ouvrables) 1.4

#### **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

assification selon le Règlement (CE) nº 1272/2008~487/2013 (CLP):

DANGER: Skin Irrit. 2:H315 | Eye Dam. 1:H318 | STOT SE (irrit.) 3:H335

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique: Non classé	Skin Irrit. 2:H315 Eye Dam. 1:H318 STOT SE (irrit.) 3:H335	Cat.2 Cat.1 Cat.3	Peau Yeux Inhalation	Peau Yeux Voies respiratoires	Irritation Lésions graves Irritation
Santé humaine:					
Environnement: Non classé					

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

#### 2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:



Le produit est étiqueté avec la mention d'arvetis sement DANGER en accord avec le Réglement (CE) nº 1272/2008~487/2013 (CLP)

Mentions de danger: H335

Provoque une irritation cutanée. H315 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence:

P303+P361+P353-P352-P312

P102 P103 P280F Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la

ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un

médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338-P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En

cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte pour les déchets dangereux ou spéciaux.

P501b Indications additionelles:

P308+P310+P101

Aucune.

omposants dangereux Clinker de ciment portland

#### 2.3 **AUTRES DANGERS**

Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:

Autres dangers physico-chimiques: On ne connâit pas des autres effets néfastes pertinentes.

Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: On ne connâit pas des autres effets néfastes pertinentes.

Autres effets néfastes pour l'environnement. Ne contient pas de substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830



RHONAPLAST\_EXTERIORES Code: 5430



Page 2 / 12

Date d'établisement: 20/01/2016

#### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

SUBSTANCES:

Non applicable (mélange).

3.2 **MÉLANGES**:

Ce produit est un mélange.

Description chimique:

Masilla.

**COMPOSANTS DANGEREUX:** 

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

30 < 40 %

Clinker de ciment portland

CAS: 65997-15-1, EC: 266-043-4 CLP: Danger: Skin Irrit. 2:H315 | Eye Dam. 1:H318 | STOT SE (irrit.) 3:H335

REACH: Exempt

Autoclassé

**⟨•**⟩⟨!⟩ <u>Im puretés:</u>

Le produit commercialisé est pauvre en chromate en soi ou en réduisant sa teneur en Cr(VI) soluble dans l'eau. Contenu de Cr(VI) soluble < 2 mg/kg (0,0002%) par rapport au poids total du ciment sec.

Stabilisateurs:

Aucun

Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l'ECHA sur 15/06/2015.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÉS PERSISTANTS ET TRÉS BIOACCUMULABLES (VPVB):

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.





#### **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

4.1 4.2 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS ET PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:



Les symptômes peuvent apparaître aprés l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention è se proteger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation:	L'inhalation produit des irritation des mucoses, toux et des difficultés respiratoires.	S îl y a des symptômes, porter la victime en plein air.
Peau:	Le contact avec la peau produit rougeur et douleur.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants.
Yeux:	Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur et brulûres profondes graves.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
Ingestion:	Par ingestion, peut causer des irritations dans la bouche, gorge et oesophage.	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ETTRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES: Information pour le médecin: Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient.

Antidotes et contre-indications: Il n'est pas connu un antidote spécifique.

#### SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION:

Poudres spécifiques ou CO2. En cas d'incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l'alcool et eau pulvérisée.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:

Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

<u>Autres recommandations</u>: Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

# SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:

Éviter le contact direct du produit.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:

Contenir et recueillir les fuites à l'aide d'un aspirateur de vide ou une brosse humide. Ne pas utiliser de brosses sèches, puisqu'îl pourrait se former des nuages de pous sière. Éviter l'emploi de solvants. Garder les restes dans un conteneur fermé.

6.4 <u>RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:</u>

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1.

Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.

Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Pour l'élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.



RHONAPLAST\_EXTERIORES

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830

Code: 5430



#### **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER: 7.1

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

Recommandations générales

# Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.

Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:

Non applicable.

Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'application et séchage. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:

Il n'est pas consideré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES IN COMPATIBILITÉS

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des

récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.

Classe de magasin D'après les dispositions en vigueur. min: 5.°C, max: 40.°C (recommended). <u>Températures</u>

Matières incompatibles:

Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

Type d'emballage

Selon réglementations en vigueur.

Quantités limites (Seveso III): Directive 96/82/CE~2003/105/CE:

Non applicable.

7.3 UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES

Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.





#### SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Réference doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 - ED 984 Ar	VME			<u>VLCT</u>			<u>Observations</u>	<u>Table</u>
	ppm		mg/m3	ppm	mg/m3			MP nr.
Clinker de ciment portland	'	-	4.0		-	-	Fraction respire	able

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionelle.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES:

Non établi

#### NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est consideré comme sûr, derivée de données toxicologiques selon directrices specifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une determinée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considerées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Efects systémiques, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	DNEL Inhalation	DNEL Cutanée	DNEL Oral
	mg/m3	mg/kg bw/d	mg/kg bw/d
Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Effets locaux, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	DNEL Inhalation	DNEL Cutanée	DNEL Yeux
	mg/m3	mg/ cm 2	mg/cm2
Niveau dérivé sans effet, population générale: - Efects systémiques, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	DNEL Inhalation	DNEL Cutanée	DNEL Oral
	mg/m3	mg/ kg bw/ d	mg/kg bw/d
Niveau dérivé sans effet, population générale: - Effets locaux, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	DNEL Inhalation	DNEL Cutanée	DNEL Yeux
	mg/m3	mg/cm2	mg/cm2





Date d'établisement: 20/01/2016

#### CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques: - Eau douce, marin et déversements intermitentes: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	PNEC Eau douce mg/l	PNEC Marin mg/I	PNEC Intermittent mg/I -	
- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine:	PNEC STP	PNEC Sédiments	PNEC Sédiments	
Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	mg/I	mg/kg dry weight	mg/kg dry weight	
Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:  Air, sol et éffets pour des prédateurs et pour l'homme: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	PNEC Air	PNEC Sol	PNEC Oral	
	mg/m3	mg/kg dry weight	mg/kg bw/d	

#### 8.2 <u>CONTRÔLES D'EXPOSITION:</u>

#### MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:





Veiller à une ventilation adéquate.

Protection respiratoire: Éviter l'inhalation du produit.

Protection des yeux et du visage:

Protection des mains et de la peau:

## CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE~96/58/CE:

Comme mésure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambient de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la categorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

devilez consulter les bio	Charles mormatis roums par les rabilitatits des El 1.
Masque:	Protection adéquate pour les voies respiratoires à de faibles concentrations ou incidence à court terme: Masque avec des filtres du type P2 (blanc), avec un pouvoir de rétention moyen, pour particles irritantes ou nocives solides et/ou aérosols (EN 143), Fuite vers l'intérieur: 8%, Facteur de protection assigné jusqu'a 10 fois le VLE. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Particle filters must be disposed of when you notice an increase in breathing resistance.
Lunettes:	Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles regulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.
Gants:	Conseilable.
Bottes:	Conseilable.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Conseilable.

#### Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

# CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Émissions atmosphériques: Non applicable.

Relative eau



RHONAPLAST\_EXTERIORES Code: 5430



#### SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

Aspect - État physique

- Odeur

- Seuil olfactif

Valeur pH - pH

Changement d'état

- Point de fusion - Point initial d'ébullition

**Densité** 

- Densité relative

Stabilité

- Température décomposition

Viscosité:

Viscosité (temps écoulement) Volatilité:

- Tension de vapeur

Solubilité(s) - Solubilité dans l'eau:

- Solubilité dans les graisses et les huiles:

Inflammabilité: Point d'éclair

- Température auto-inflammation

Propriétés explosives: Non disponible.

Propriétés comburantes: Non class é comme produit comburant.

Non applicable (solide).

Non applicable

Caractéristique

Non disponible

Non applicable

Non disponible

Non disponible (mélange).

2.563 à 20/4°C

Non applicable (solide).

Non disponible Non disponible

Ininflammable Non applicable

9.2 **AUTRES INFORMATIONS:** 

236. Kcal/kg - Chaleur de combustion % Volume - Non volatiles 100.

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche techniche correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.

#### SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1

Corrossion pour les métaux: Il n'est pas corrosif pour les métaux.

Proprietés pyrophoriques: In n'est pas pyrophorique.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE:

Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:

Possible réaction dangereuse avec acides.

10.4 **CONDITIONS À ÉVITER:** 

Chaleur: Tenir éloigné des sources de chaleur.

Lumière: S îl en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire.

Air. Non applicable.

Humidité: Éviter des conditions d'humidité extrêmes.

Pression: Non applicable. Chocs: Non applicable.

10.5 MATIÈRES IN COMPATIBLES:

Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:

Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone.



#### **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) nº 1272/2008~487/2013 (CLP).

## 1.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:

#### TOXICITÉ AIGUË:

<u>Dosages et concentrations letales</u> de compos ants individuels :

Non disponible

<u>Dose sans effet observé</u> Non disponible

Dose minimale avec effect observé

Non disponible

#### INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

IN ORWANION OUT ELS VOICE B' EXT CONTON TROBABLES. TOXICITE algue.				
Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	
Inhalation: Non classé	ETA > 5000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	
Cutanée: Non classé	ETA > 2000 mg/kg	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	
Oculaire: Non classé	Non disponible	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	
Ingestion: Non classé	ETA > 5000 mg/kg	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	

#### CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées
Corros sivité/irritation respiratoire:	Voies respiratoires	Cat.3	IRRITANT: Peut irriter les voies respiratoires.
Corros sivité/irritation cutanée:	Peau	Cat.2	IRRITANT: Provoque une irritation cutanée.
Lésions/irritation oculaire graves:	Yeux	Cat.1	LÉSIONS: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit s'ensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

# DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées
Danger par aspiration: Non classé	-	-	Non applicable (solide).

# TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répetée (RE):

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

#### **EFFETS CMR:**

Effets cancérigènes: N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

Génotoxicité: N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction. N'est pas perjudiciable pour la fertilité. N'est pas pejudiciable pour le developpement du foetus.

Effets via l'allaitement: Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait matemel.





#### **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) nº 1272/2008~487/2013 (CLP).

12.1	TOXICITÉ:
14.1	I I O MICHIE.

Acute toxicity in aquatic environment

de composants individuels :

Non disponible

Concentration sans effet observé

Non disponible

Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

Non disponible.

Biodegradation aérobique

de composants individuels

12.3 POTENTIEL DE BIOAC CUMULATION:

Non disponible.

**Bioaccumulation** 

de composants individuels : MOBILITÉ DANS LE SOL: 12.4

Non disponible.

12.5 RÉSULTATS DE L'EVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

12.6 **AUTRES EFFETS NOCIFS:** 

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: Non disponible.

Potentiel de formation photochimique d'ozone: Non disponible.

Potentiel de réchauffement climatique: En cas d'incendie ou d'incinération dégage du CO2.

Potentiel de perturbation du système endocrinien: Non disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830



RHONAPLAST\_EXTERIORES Code: 5430



Page 10 / 12

Date d'établisement: 20/01/2016

#### SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÈLIMINATION

#### 13.1 <u>MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:</u> Directive 2008/98/CE:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

#### Élimination d'emballages souillés: Directive 94/62/CE~2005/20/CE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, ) en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mes ures que pour le produit.

#### Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Incinération contrôlée dans des sites spéciaux de traitement de résidus chimiques, mais selon les réglementations locales.



RHONAPLAST\_EXTERIORES



## Code: 5430 **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT** 14.1 NUMÉRO ONU: Non applicable 14.2 NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES: Non applicable CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D'EMBALLAGE: 14.3 14.4 Transport par route (ADR 2015) et Transport par chemin de fer (RID 2015): Non réglementé Transport voie maritime (IMDG 36-12): Non réglementé Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2014): Non réglementé Transport par voies de navigation intérieures (ADN): Non réglementé 14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement). 14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR: S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécure. TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC: 14.7

## **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT: Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de donnés de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2

Avertissement tactile de danger. Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Protection de sécurité por des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

AUTRES LÉGISLATIONS:

Non disponible

Non applicable.

15.2 <u>ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:</u>

Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830



RHONAPLAST\_EXTERIORES Code: 5430



Page 12 / 12

Date d'établisement: 20/01/2016

#### **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE Á LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3: Mentions de danger en accord le Réglement (CE) nº 1272/2008~487/2013 (CLP), Annexe III:

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionels, afin de faciliter la compréhension et l'interpretation des fiches de donnés de sécurité et l'étiquetage des produits.

#### PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/
- · Access to European Union Law, http://eur-lex.europa.eu/
- · Valeurs limites d'exposition profesionelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).

#### ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- · REACH: Réglément concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- · DSD: Directive sur les Substances Dangereuses.
- · DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses.
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals of the United Nations.
- CLP: European regularion on Classificatin, Labelling amd Packaging of substances and chemical mixtures.
- · EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.
- · ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.
- · CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society).
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- · PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- · mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- · COV: Composés Organiques Volatiles
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- · PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- · LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- · LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- · ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des merchandises Dangereuses par Route.
- RID: Réglement international concernant le transport des merchandises dangereuses par chemin de fer.
- · IMDG: International Maritime code for Dangerous Goods.
- · IATA: International Air Transport Association.
- · ICAO: International Civil Aviation Organization.

## <u>LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:</u>

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

HISTOIRE: Date d'établis ement: Version: 1 20/01/2016

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.